



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2437

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 2 du mois de Décembre de 18h00 à 20h45 le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

Présents :

Mesdames TEQUI Christine, CLAIN Elisabeth EYCHENNE Joëlle
Messieurs Henri BENABENT Daniel BESNARD Jérôme BLASQUEZ Jean-Claude COMBRES
Jacques ESCANDE Alain GARNIER Alain MAYODON Thierry PORTET Alain ROCHET Marc
SANCHEZ Jean-Claude SERRES Jean-Michel SOLER

Excusés :

Messieurs Raymond BERDOU Jean-Pierre BOIX Jean-Luc COURET Jean-Paul FERRE
Daniel GONCALVES Patrick LAFFONT Christian LOUBET Francis MAGDALOU Louis
MARETTE Alain METGE André VIDAL Pierre VIEL

Absent :

Procuration :

M.FERRE Jean-Paul donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. MARETTE Louis donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. VIEL Pierre donne pouvoir à M. SANCHEZ Marc

Objet

**Autorisation de signature négociations annuelles obligatoires
au titre de l'année 2021**

Madame la Présidente rappelle pour mémoire qu'en juillet 2019 deux accords ont été signés avec le délégué syndical : un accord de performance collective comportant notamment l'application de la convention collective aux salariés de droit privé, et un accord au titre des négociations annuelles obligatoires au titre de l'année 2019 comportant notamment le versement d'une prime transport de 200€.

Fin 2020, un accord au titre des négociations annuelles obligatoires au titre de l'année 2019 a été signé aboutissant à l'attribution d'une prime de transport de 200 €, et d'une prime PEPA de 400€.

Parallèlement, plusieurs discussions ont été engagées et tardent à se finaliser sur les sujets suivants :

- la classification des métiers au sein des groupes de la convention collective de l'eau et de l'assainissement
- le dispositif de prime de performance
- un dispositif d'intéressement
- mise en place d'un dispositif d'épargne retraite

Dans l'attente de la finalisation des négociations, en particulier sur l'épargne retraite et l'intéressement, Madame la Présidente propose de maintenir les primes attribuées lors de la présente NAO à savoir 200€ de prime de transport et 400 € de prime PEPA.

* * *

*

Vu la présentation faite au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

Ladite présentation.

MANDATE

Madame la Présidente, ou son délégataire, pour poursuivre les négociations annuelles obligatoires avec le délégué syndical du SMDEA.

AUTORISE

Madame la Présidente à signer les négociations annuelles obligatoires au titre de l'année 2021.

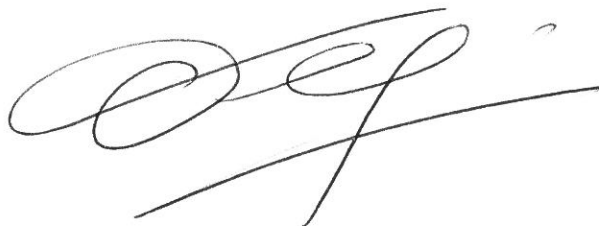
* *

*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :